

Lyon, le 20 octobre 2020

Page 1 / 1

La Région s'engage pour équiper les structures propriétaires de chevaux de caméras de surveillance

Alors que plusieurs intrusions illégales ont été constatées dans les élevages, centres équestres et autres structures propriétaires de chevaux, la Région a voté, à l'unanimité des groupes politiques, lors de la Commission Permanente du 16 octobre le financement de l'achat de caméras de surveillance afin de lutter contre ces actes de malveillance.

Le montant alloué est ainsi de **100 000 euros** pour un taux de subvention de 50% avec un plafond de dépense de 1 000 euros en crédit d'investissement. Le bénéficiaire de l'aide co-finance l'investissement sur ses propres fonds, pour un montant équivalent à la moitié de la dépense.

L'objectif est ainsi d'équiper les structures accueillant des équidés en caméras afin de limiter les intrusions de personnes extérieures sur le site et de surveiller les animaux à distance. Les bénéficiaires sont les éleveurs d'équidés, les établissements équestres, les centres d'entraînement, les sociétés de courses et hippodromes, les vétérinaires spécialisés qui parquent des chevaux dans le cadre de leurs activités de soins, dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Le dispositif est ouvert **jusqu'au 4 décembre 2020**. Les pièces utiles sont le SIREN, la facture décaissée et un RIB. Le Conseil de la Filière Cheval Auvergne-Rhône-Alpes instruira les dossiers de demande de subvention et reversera aux bénéficiaires le montant de l'aide.

